



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

Identification des tiers:

Client: Pierre Nicolas, Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOLUX
Propriétaire: Nicolas
Installateur: /
N° TVA: /

Installateur = personne ou personnes responsable(s) des travaux

Identification de l'installation électrique:

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOLUX
Code EAN installation: Nc
Tarif compteur(s): Jour Cabine HT privée: Non
Numéro compteur(s): 5786412 GRD: ORES
Index compteur(s): 96802,9 Type de locaux: Maison individuelle
Type d'installation: Unité d'habitation

Nature du contrôle:

Type de contrôle: Visite de contrôle vente ancienne installation domestique (8.4.2)
Date de réalisation: ☒ Avant le 01/10/1981 ☒ Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020 ☐ Après le 01/06/2020
Notes: Voir rubrique "CONSTATATIONS - Remarques"
Dérogations (Partie 8): Appliquées
Réinspection au rapport: /

Données générales de l'installation électrique:

Tension nominale: 2 x 230V Intensité nominale max.: 40 A Valeur nominale branchement: 40 A
Câble d'alimentation: 4x10 mm² Type: VFVB Type de système de mise à la terre: TT
Electrode de terre: Indéterminable Section électrode de terre: /
Section conducteur de terre: 16 mm²
Nombre de tableaux: 2 Nombre de circuits: 4+5 Nombre de circuits de réserve: 1+1
Installation de production décentralisée: Non présente Puissance AC (maximale): / kVA
☐ Installation PV ☐ Stockage de batterie ☐ Central à hydrogène ☐ Cogénération ☐ Eolienne

Description générale des dispositifs à courant différentiel:

Voir tableau p. 2

Schémas et plans de l'installation:

Schéma(s) unifilaire(s) ou de circuits:	Version/n° /	Date: /	☐ En ordre	☐ Non présent
Plan(s) de position:	Version/n° /	Date: /	☐ En ordre	☐ Non présent
Document(s) des installations de sécurité:	Version/n° /	Date: /	☒ Non applicable	☐ Non présent
Document(s) des installations critiques:	Version/n° /	Date: /	☒ Non applicable	☐ Non présent

Mesures, contrôles et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre:	91,0 Ω	Méthode de mesure:	RE
Niveau d'isolement général:	75,9 MΩ	Tension de mesure:	500 V
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:	Bouton test: Pas OK	Boucle de défaut:	Pas OK
Continuité des conducteurs de protection:	Général: Pas OK	Liaison équipotentielle:	OK
Protection contre les contacts indirects:	Pas OK	Protection contre les contacts directs:	Pas OK
Etat du matériel (à pose) fixe:	Pas OK	Etat du matériel mobile:	/

0473 320732



Description générale des dispositifs à courant différentiel

Compteur	Emplacement	Type	In	DIn	#P	Type	Circuits
Jour	Général	Diff.	40A	30mA	2P	A	TD 1 Cave
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	2P	A	TD 1
Nuit	Subordonné	Diff.	40A	30mA	4P	A	TD 2

Description des circuits

ID Tableau	Dispositif à courant différentiel	Type de protection	Intensité nominale	Nombre de pôles	Section conducteurs	Nombre	Réserve?
TD 1	30 mA	Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm ²	3	☐
TD 1 Réserve	30 mA	Disjoncteur automatique	16 A	2P		1	☐
TD 2 Réserve	30 mA	Disjoncteur automatique	16 A	2P		1	☐
TD 2	30 mA	Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm ²	3	☐
TD 2	30 mA	Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm ²	2	☐

CONSTATATIONS: Infractions

Infractions générales:

0.03 - Le code EAN de l'installation (si disponible) ne peut pas être communiqué en cas de contrôle de conformité ou de visite de contrôle. (Livre 1, Sous-sections 6.4.6.4. et 6.5.7.2.)

Infractions schémas et plans:

1.01A. - Le schéma unifilaire de l'installation électrique est incomplet et/ou incorrect. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))

- Le nom, qualité et numéro de TVA (si d'application) de la personne qui a réalisé l'installation ne sont pas mentionnées. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))
- La signature de la personne qui a réalisé l'installation est manquante. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))
- La tension et/ou la nature du courant ne sont pas mentionnées. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))
- Le mode de pose des canalisations électriques n'est pas mentionné. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.2. (a))
- Le type et les caractéristiques des dispositif de protection à courant différentiel-résiduel (intensité nominale, sensibilité, nombre de pôles et type) et/ou les dispositifs de protection contre les surintensités (intensité nominale, courbe de déclenchement et nombre de pôles) ne sont pas mentionnés. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.2. (a))
- Les machines et appareils fixes ne sont pas tous mentionnés. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.2. (a))

Explication: Remette à jour .

1.02A. - Le plan de position de l'installation électrique est incomplet et/ou incorrect. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))

- Le nom, qualité et numéro de TVA (si d'application) de la personne qui a réalisé l'installation ne sont pas mentionnées. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))
- La signature de la personne qui a réalisé l'installation est manquante. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))
- Les tableaux de répartition et de manœuvre ne sont pas tous mentionnés. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.3. (a))
- Les boîtes de connexion et/ou boîtes de dérivation ne sont pas toutes mentionnées. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.3. (a))
- Les machines et appareils fixes ne sont pas tous mentionnés. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.3. (a))

Explication: Remettre à jour .

Infractions mesures:

2.02. - La résistance de dispersion de la prise de terre est supérieure à 30Ω, mais les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne sont pas prévus, au moins 2 dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel max. 30mA, pour au maximum 16 socles de prises de courant simples ou multiples (ou équivalent) par dispositif de protection à courant différentiel-résiduel; 1 x max. 100mA pour les circuits des appareils fixes et à poste fixe, des socles de prises de courant alimentés par un transformateur de séparation des circuits individuel et tout autre circuit qui en standard n'a pas besoin d'être protégé par un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel. Il est recommandé de prévoir une prise de terre avec une résistance de dispersion inférieure à 30Ω. (Livre 1, Sous-section 4.2.4.3. (b))

Explication: Mesurer à 91,0 Ohms

2.05A. - Le fonctionnement du dispositif de protection à courant différentiel-résiduel via son propre bouton de test n'est pas en ordre. (Livre 1, Sous-section 6.5.7.2. (b.4))

Explication: TD 2 (Diff 30mA)

2.05B. - Le fonctionnement du dispositif de protection à courant différentiel-résiduel via la création d'un courant de défaut n'est pas en ordre. (Livre 1, Sous-section 6.5.7.2. (b.4))

Explication: TD 1 (les deux)

Infractions installation de mise à la terre:

3.01. - Une électrode de terre générale est manquante; une prise de terre est à prévoir conformément les prescriptions. (Livre 1, Sous-section 5.4.2.1. (b.2))

- Une électrode de terre (supplémentaire) est à prévoir, consistante d'un conducteur métallique enfoui horizontalement dans le sol ou des barres, piquets ou conducteurs enfoncés verticalement ou obliquement dans le sol. (Livre 1, Sous-section 5.4.2.1. (b.2))

Explication: Refaire une nouvelle terre

3.04A. - Le sectionneur de terre de la prise de terre ne peut être ouvert qu'avec difficulté ou pas du tout (en raison de la corrosion, de la peinture,...). Il est nécessaire de le remplacer. (Livre 1, Sous-section 5.4.3.5.)

Explication: A remplacé

3.11. - Les socles de prise de courant comportant un contact de terre doivent également être reliés à l'installation de terre générale via le conducteur de protection. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.2. (b))

Explication: Cave



Infractions tableaux de répartition et de manoeuvre:

- 4.08. - Les ouvertures non utilisées du tableau de répartition et de manoeuvre (entrée de câbles, plaque de protection,...) doivent être obturées correctement. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3./5.3.5.1. (a))
- 4.10 - L'identification des dispositifs de commande, de protection et de sectionnement, ainsi des bornes de raccordement des circuits, n'est pas effectuée avec des repérages individuels bien visible et indélébile. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.1.)
- 4.10A. - L'identification des tableaux de répartition et de manoeuvre au moyen de repérages individuels n'est pas présente (à moins que toute possibilité de confusion soit écartée). (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))

Infractions dispositif de protection à courant différentiel-résiduel:

- 5.01. - Au moins un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel plombable dont le courant de fonctionnement est au maximum 300mA, doit être placé à l'origine de l'installation électrique. (Livre 1, Sous-section 4.2.4.3. (b))

Explication: Placer un différentiel (300ma)

Infractions protection contre les surintensités:

- 6.09B. - Le lave-linge, le lave-vaisselle et le sèche-linge doivent être alimentés séparément par un circuit exclusivement dédié. (Livre 1, Sous-section 5.2.1.2.)

travaux d'installation électrique:

- 7.04. - Les interrupteurs, socles de prises de courant ou boîtes de dérivation doivent être réarrangés et/ou refixés selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 1.4.1.3.)

Explication: Cave

- 7.04A. - Les interrupteurs, socles de prises de courant,... doivent être munis des plaques de recouvrement nécessaires. (Livre 1, Sous-section 1.4.1.3.)

Explication: Cuisine

- 7.10. - Dans l'installation domestique, les socles de prises de courant à basse tension ne sont pas du type "sécurité enfant". (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3. (b))

- 7.11. - Des socles de prises de courant sans contact de terre doivent être protégés obligatoirement par un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel (oui ou non subordonné) à haute (30mA) ou très haute (10mA) sensibilité. (anciennes installations domestiques datant d'avant 01/10/1981) (Livre 1, Section 8.2.1. (6))

- 7.15A. - Le degré de protection des enveloppes dans les lieux ordinaires accessibles au public n'est pas au moins égal à IPXX-D. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3. (a.2))

Explication: Cave

- 7.17. - Une prise de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peut pas être installée dans des installations domestiques et des installations non domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifié (BA5). (Livre 1, Sous-section 5.3.5.2. (a))

Explication: Cave

- 7.22. - Les presse-étoupes des enveloppes à double isolation doivent être en matériau isolant. (Livre 1, Sous-section 5.2.6.1.)

- 7.22A. - Un seul câble électrique est autorisé par presse-étoupe prévu sur les tableaux de répartition et de manoeuvre, les interrupteurs, les socles de prises de courant et les boîtes de dérivation. (Livre 1, Sous-section 5.2.6.1.)

Infractions canalisations et code de couleur:

- 8.11. - Des canalisations électriques raccordées en parallèle à un dispositif unique de protection doivent avoir les mêmes caractéristiques (nature, mode de pose, longueur et section). (Livre 1, Sous-section 4.4.3.4.)

Explication: TD 1 et 2

- 8.14. - Lors de l'utilisation de conducteurs souples (câblage interne ou alimentation des circuits), les extrémités doivent être équipées des embouts sertis ou tout autre système assurant un résultat au moins équivalent. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.5. (e))

Explication: TD 1

CONSTATATIONS: Remarques

- A - Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.
- A - Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A - Les schémas de l'installation électrique sont présents au moment du contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être présentés de nouveau lors de la prochaine (ré)inspection.
- A - Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A - Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- A3 - Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.
- B - L'unité est meublée au moment du contrôle.
- F8 - Il est recommandé d'obturer complètement et entièrement toutes les ouvertures non utilisées de l'installation existante (introduction des câbles, ouvertures dans la plaque de protection,...).

Explication: TD 1



CONCLUSION:

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 18 mois après la signature de l'acte

☐ par le même organisme

☒ par un organisme au choix

☐ Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.

☐ Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.

☐ lors d'une visite précédente

☐ lors de la visite actuelle

☐ Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées ne peut être mise en usage. Un nouveau contrôle de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise en ordre.

☒ Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.

☐ Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai d'un an expiré.

☒ L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle son identité et la date de l'acte de vente.

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

Plan d'action en cas d'installation électrique non conforme:

Lisez - comme propriétaire ou acheteur - complètement et attentivement le rapport.

Laissez modifier l'installation électrique en fonction des infractions constatées.

(en cas de visite de contrôle d'une ancienne installation d'une unité d'habitation lors de vente, c'est à la charge de l'acheteur)

Laissez effectuer une réinspection par un organisme agréé.



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOULX
Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

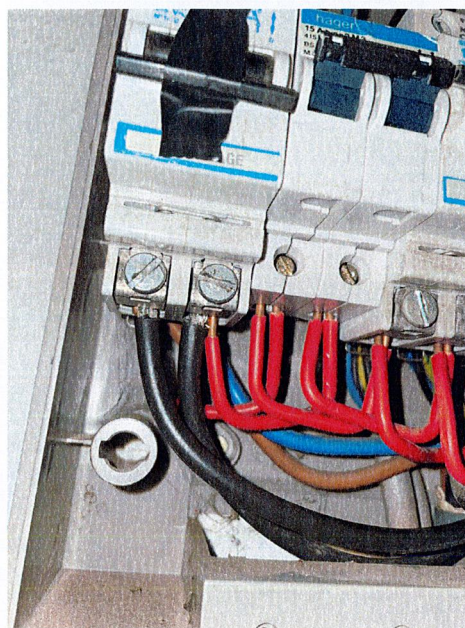
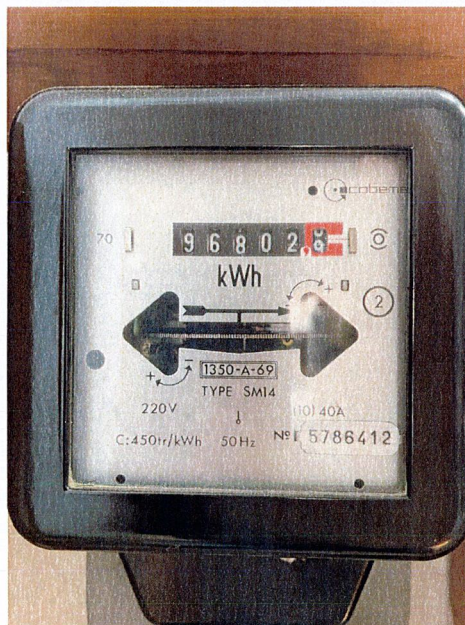



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

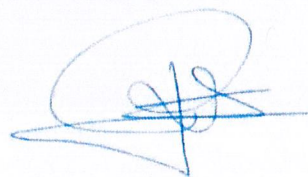
Données générales

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOLX
Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:




ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOULX
Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

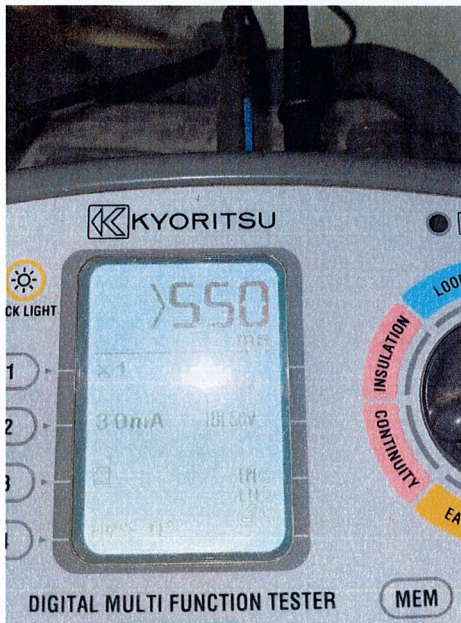
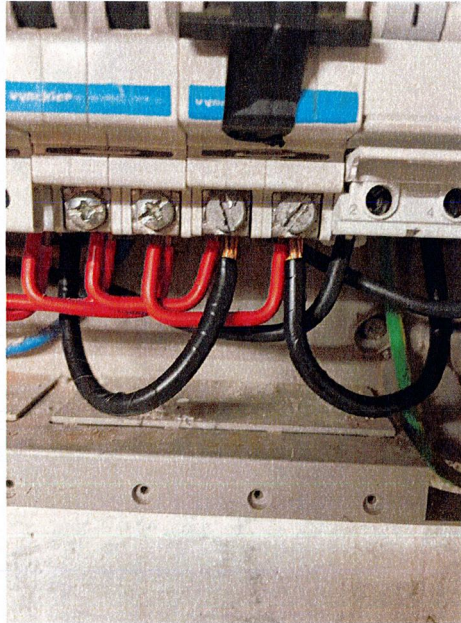



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

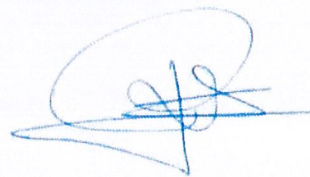
Données générales

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOULX
Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

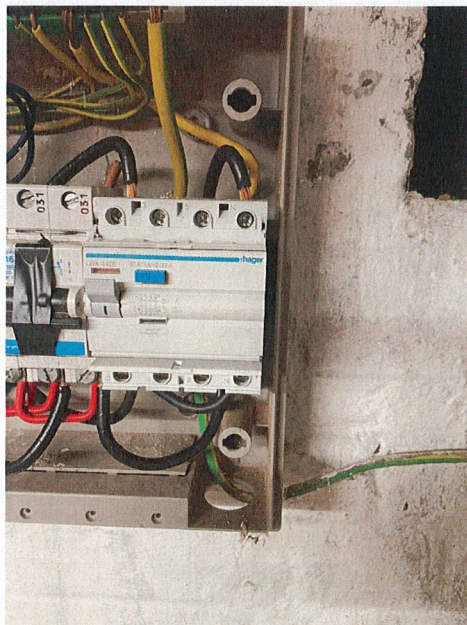



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

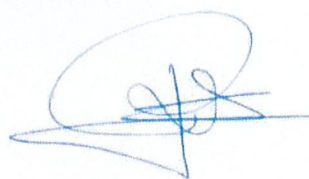
Données générales

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOLUX
Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:



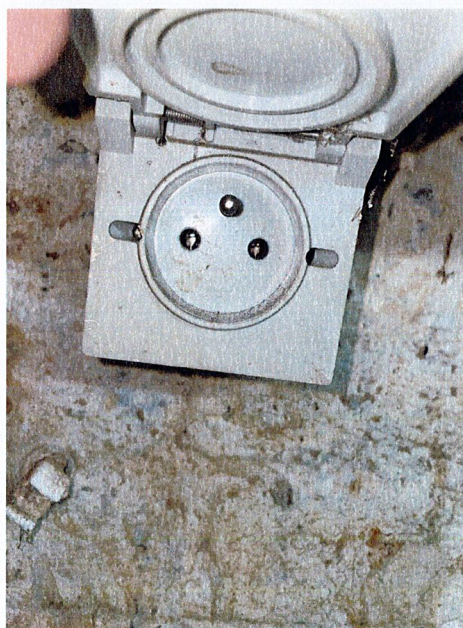
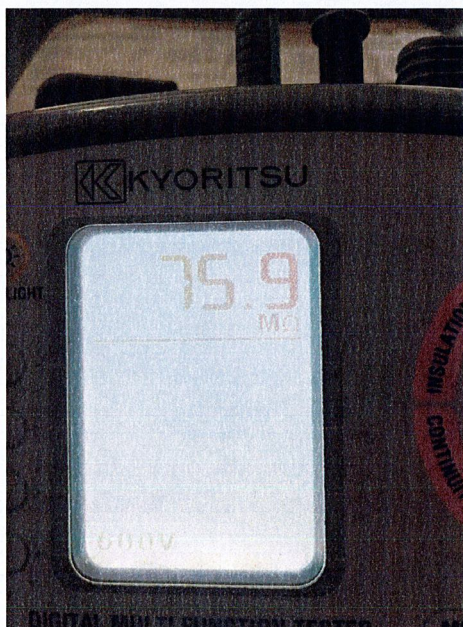

ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

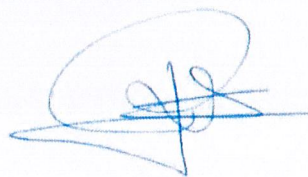
Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOULX

Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

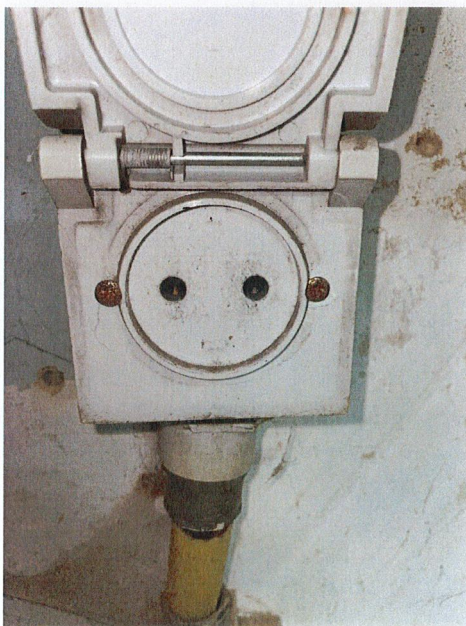



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

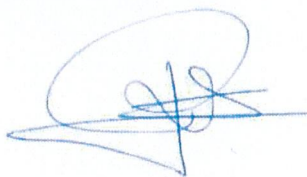
Données générales

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOLX
Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:



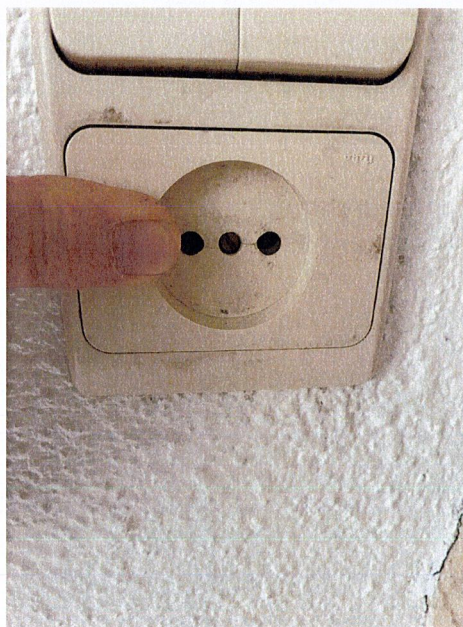

ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOULX

Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:




ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOLX
Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

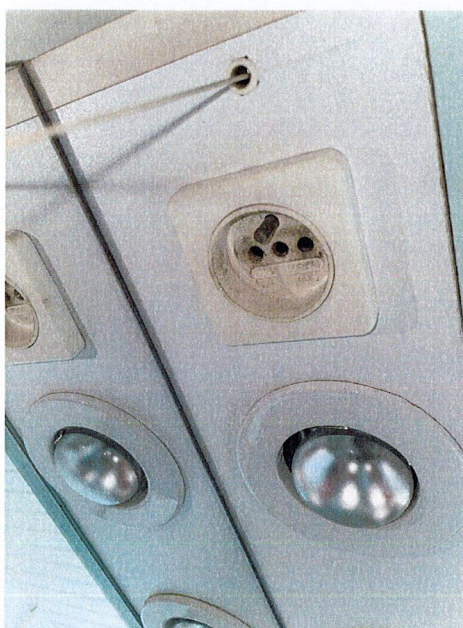
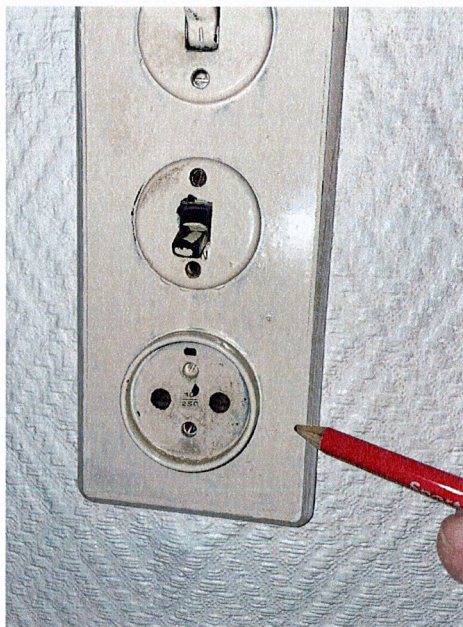



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

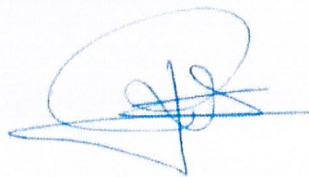
Données générales

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOULX
Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:




ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

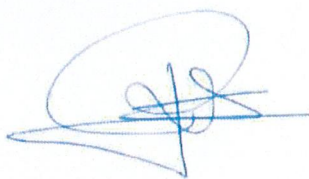
Données générales

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOLX
Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

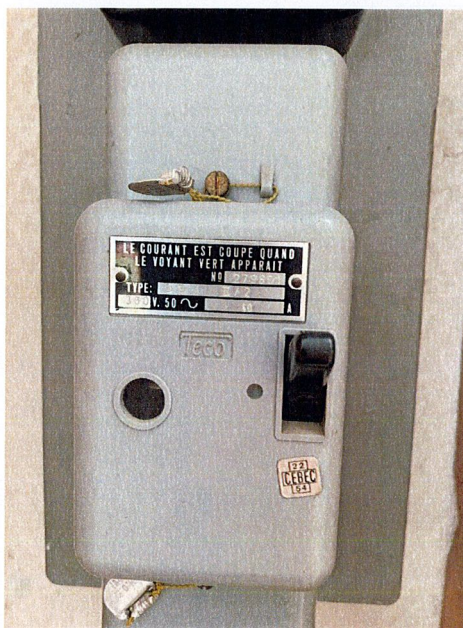
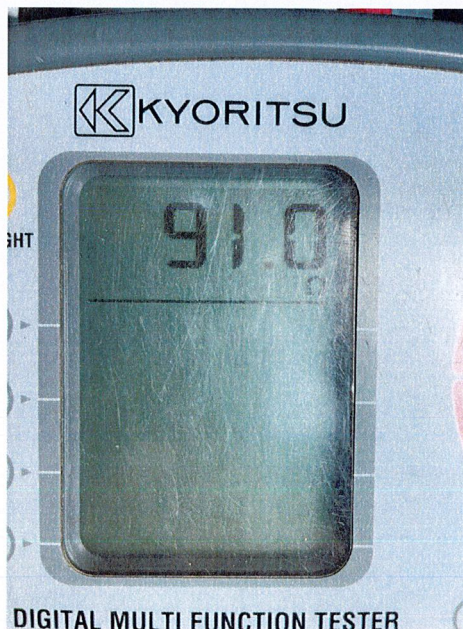



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

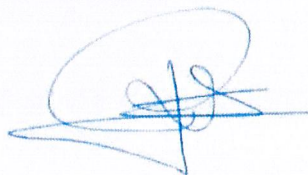
Données générales

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOULX
Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:




ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOULX
Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

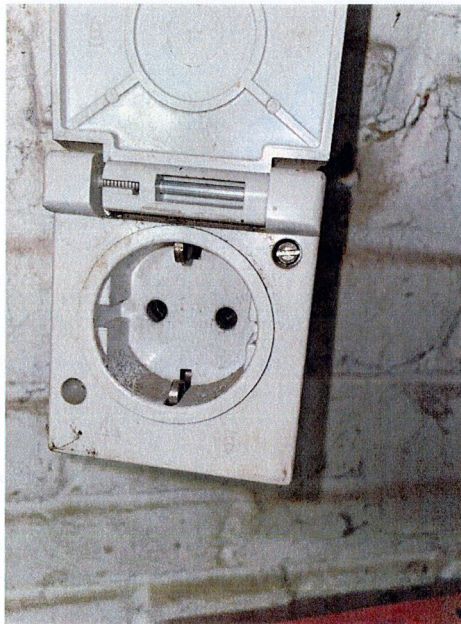



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

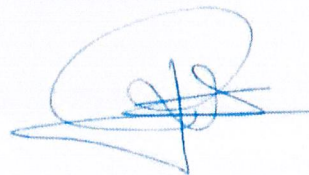
Données générales

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOULX
Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

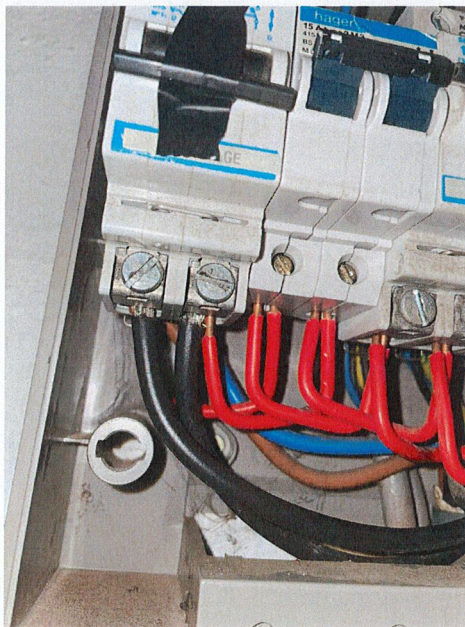



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOULX
Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

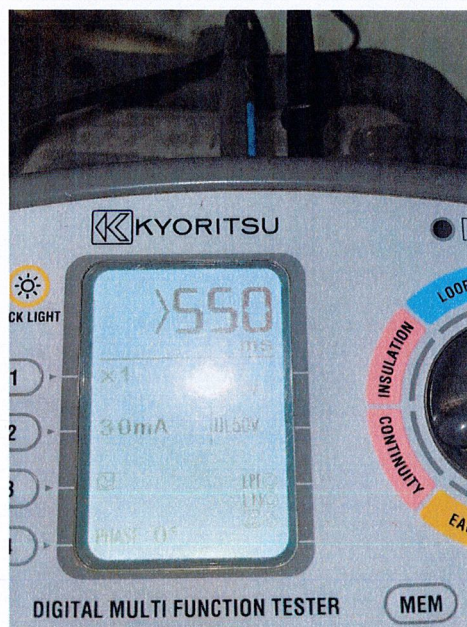



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

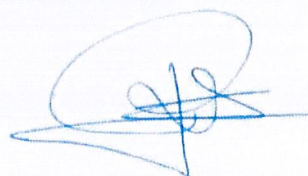
Données générales

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOULX
Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

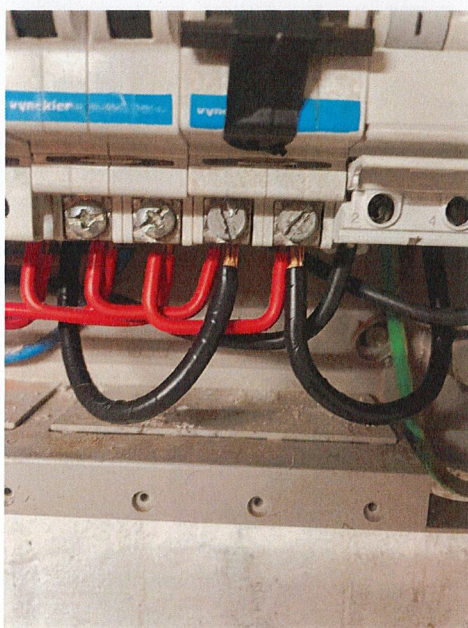
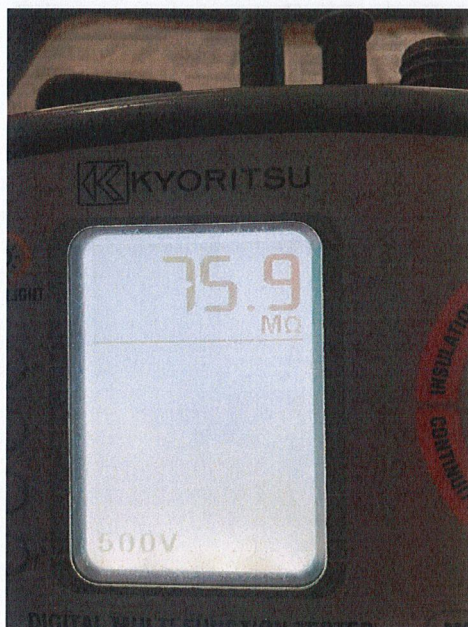



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOLX
Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

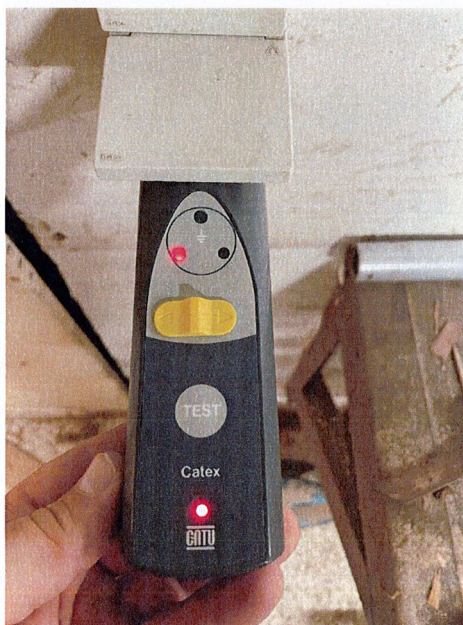
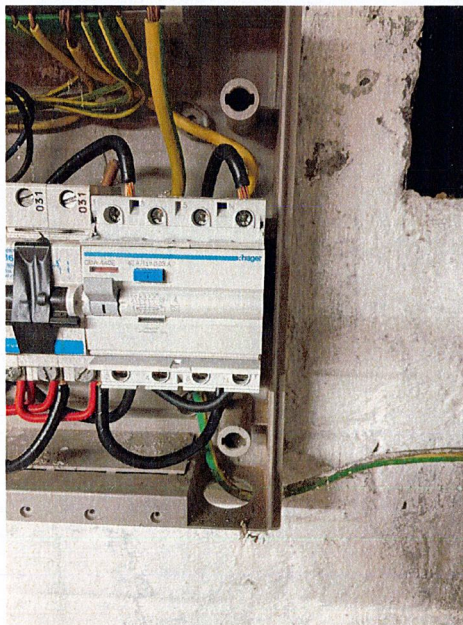



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

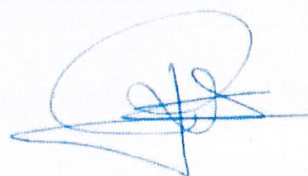
Données générales

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOULX
Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

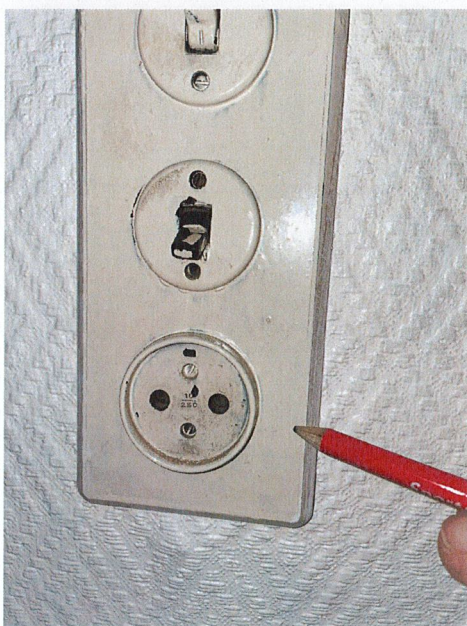
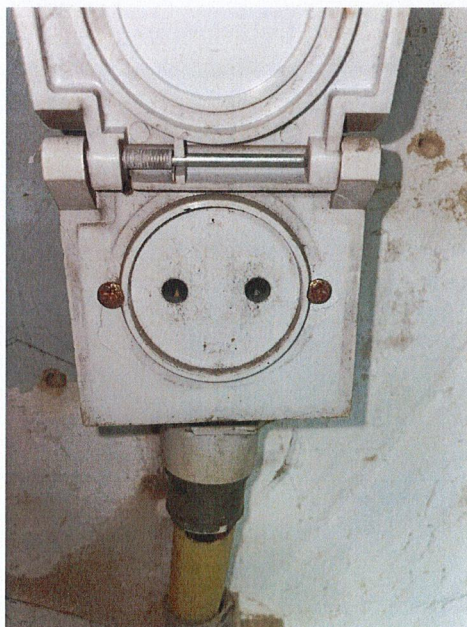



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOULX
Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:




ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

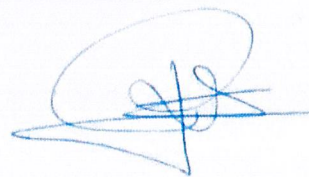
Données générales

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOULX
Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

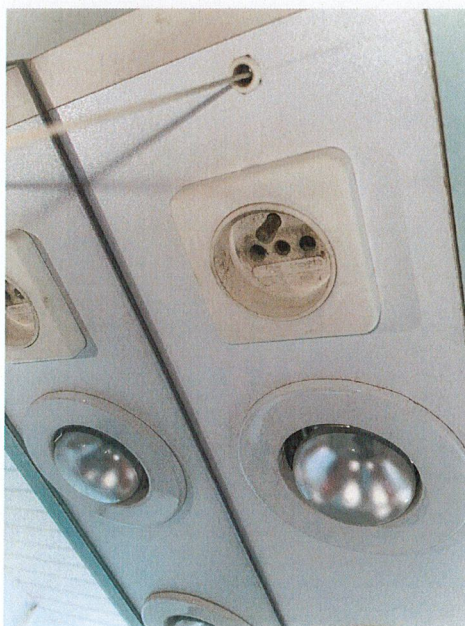



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOLX
Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:




ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

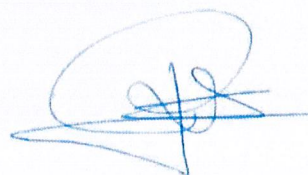
Données générales

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOLX
Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

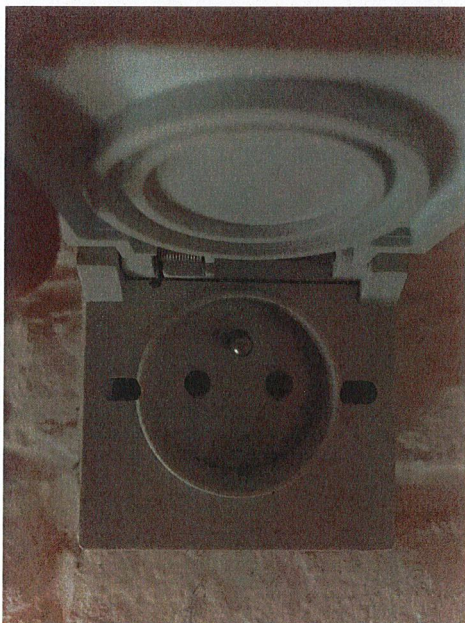



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue Prévôt 126, 6200 BOUFFIOLX
Propriétaire: Nicolas

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur: